

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 15 septembre 2025	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Personne ne se trouvait sur les lieux au moment de l'inspection. La mentor en assurance de la qualité reviendra à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 septembre 2025

Date

original signé par

Aucune signature requise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 septembre 2025

Date